



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet du règlement numéro 704-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 324 de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier. Le projet de règlement a pour objectif d'ajouter des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, de mettre à jour le cadre normatif en fonction des orientations gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux mouvements de terrain et de modifier les normes concernant les piscines en fonction de la réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 décembre 2024 à 19h00 au bureau de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier situé au 400, rang de la Rivière Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, J0K 1A0.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 au bureau de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier situé au 400, rang de la Rivière Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier, J0K 1A0.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 20^e jour du mois de novembre 2024.

Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière